

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201881-20241211-202447D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHE

Nombre de conseillers :

L'an deux mil vingt quatre

En exercice : 9

Le 11 décembre à 20 heures 00

Présent : 8

Le Conseil Municipal de la commune de Roche

Votants : 8

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 décembre 2024

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT adjoint, Mr Jean-Yves BESSEY, Mme Annick MAISSE, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mr Jérôme VRAY, Mr Jean-Baptiste WILLAUME conseillers municipaux.

Excusée : Mme Cindy TISSIER,

Secrétaire de séance : Mr Jérôme VRAY

Objet : Demande de subvention – Plan Pastoral Territorial du Livradois Forez auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Madame le Maire expose au conseil le projet concernant la restauration et réfection des dessertes pastorales sur la commune de Roche

Madame le Maire présente différents devis :

- L'entreprise SARL GOURBIERE GACHET pour un montant HT de 43 883.96€
- L'entreprise VRAY TP pour un montant HT de 42 960€

Ce projet bénéficierait d'une subvention à hauteur de 70% grâce à des fonds FEADER, du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Départemental du Puy de Dôme.

L'accompagnement technique ainsi que le montage du dossier de subvention serait construit avec Auvergne Estives, cet accompagnement à maîtrise d'ouvrage sera de 8% des dépenses HT du projet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Mme le Maire à déposer les dossiers de subventions par l'intermédiaire d'Auvergne Estives.**
- **De choisir l'entreprise VRAY TP**
- **De valider le plan de financement**

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

CERTIFIE CONFORME

Fait à ROCHE, le 11 décembre 2024

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Christelle MASSON

Jérôme VRAY

